



NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Groupe Dynacor annonce un appel public à l'épargne d'un montant maximal d'environ 20 millions de dollars canadiens

Montréal, le 30 janvier 2025 – Groupe Dynacor Inc. (TSX : DNG) (« Dynacor » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une convention avec Corporation Canaccord Genuity (l'« unique placeur pour compte ») d'offre et de vente au public par voie d'un supplément de prospectus dans le cadre d'un placement pour compte d'un maximum de 3 636 400 actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires »), au prix de 5,50 \$ CA par action ordinaire (le « prix d'émission ») pour un produit brut total maximal d'environ 20 millions de dollars canadiens revenant à la Société (le « placement »).

L'unique placeur pour compte a obtenu une option (l'« option de surallocation ») accordée par la Société pour offrir et vendre un nombre d'actions ordinaires additionnelles correspondant à 15 % du nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre du placement au prix d'émission. L'option de surallocation peut être exercée, en totalité ou en partie, pour acheter des actions ordinaires comme le détermine l'unique placeur pour compte sur avis écrit à la Société, à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture (au sens donné à ce terme ci-après).

La Société a l'intention d'affecter le produit net tiré du placement principalement à la construction et au développement d'une nouvelle usine de traitement de minerai au Sénégal et, deuxièmement, aux travaux préparatoires de construction de nouvelles usines de traitement en Afrique, à d'autres opportunités en Amérique latine, ainsi qu'au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise.

« Ce financement met l'accent sur la confiance que nous avons dans les perspectives de croissance de Dynacor étant donné que l'emploi de ces fonds soutiendra principalement nos efforts d'expansion », a déclaré M. Jean Martineau, président et chef de la direction de Dynacor. « Nous avons développé un savoir-faire unique en matière d'approvisionnement, de tarification, de traitement et de traçabilité du minerai d'or artisanal, ce que nous mettons à profit dans le cadre du positionnement stratégique futur de Dynacor.

Ce financement nous permet de construire une usine pilote de traitement de minerai au Sénégal, la première étape de nos plans d'expansion en Afrique occidentale, et de jeter les bases d'autres usines, ce qui renforce notre engagement à générer une valeur partagée pour nos parties prenantes. »

Un supplément de prospectus au prospectus préalable de base simplifié de la Société, daté du 28 janvier 2025, sera déposé au plus tard le 3 février 2025 auprès des autorités en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada. Les titres offerts aux termes des présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*. Par conséquent, les titres ne peuvent pas être offerts, vendus ou remis, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans leurs possessions et d'autres zones de compétence ou à une personne des États-Unis ou pour le compte d'une telle personne, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription. Le présent communiqué n'est diffusé qu'à des fins d'information seulement et ne constitue pas une offre de vendre, ni la sollicitation d'une offre d'acheter, des titres de la Société dans un territoire.

La clôture du placement devrait avoir lieu le 6 février 2025 ou vers cette date ou à toute autre date dont la Société et l'unique placeur pour compte peuvent convenir (la « **date de clôture** »), et est soumise aux conditions de clôture habituelles et aux approbations des autorités en valeurs mobilières applicables, y compris la Bourse de Toronto (la « **TSX** »).

À propos de Dynacor

Dynacor, dont le siège social est à Montréal, au Canada, est une société de traitement du minerai aurifère industrielle payant des dividendes. La Société exerce des activités de production d'or dans le cadre de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de minerai aurifère. Dynacor exerce des activités au Pérou où ses équipes de direction et de traitement comptent des décennies d'expérience de travail auprès des mineurs artisanaux. Elle possède également une propriété d'exploration aurifère (Tumipampa) dans le département d'Apurímac.

La Société a l'intention d'étendre ses activités de traitement dans d'autres territoires.

Dynacor produit de l'or de manière écoresponsable et socialement responsable grâce au programme aurifère PX IMPACT®. Un nombre croissant d'entreprises favorables à cette initiative des secteurs de la bijouterie de qualité, de l'horlogerie et des investissements paient une modeste prime à notre client et partenaire stratégique afin d'obtenir cet or

issu du programme aurifère PX IMPACT®. La prime est directement investie dans la mise en place de projets de santé et d'éducation au profit de nos communautés de mineurs artisanaux.

Dynacor est cotée à la Bourse de Toronto sous le symbole « DNG » et est classée sur la liste du TSX30 de 2024. La liste du TSX30 constitue le classement annuel des 30 sociétés les plus performantes de la Bourse de Toronto (TSX) pour une période de trois ans donnée.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs et sont assujettis à des risques et incertitudes. Tous les énoncés prospectifs sont fondés sur nos convictions ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où l'hypothèse a été formulée et sur l'expérience et la perception de la direction concernant les tendances historiques, les conditions actuelles et les développements futurs attendus, ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Aucune assurance ne peut être donnée que ces hypothèses et attentes s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits, mais seulement des prévisions et peuvent généralement être identifiés par l'utilisation d'expressions telles que « anticiper », « croire », « continuer », « pourrait », « estimer », « prévoir », « croître », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « futur », « orientation », « peut », « projet », « devrait », « stratégie », « cible », « sera » ou des expressions similaires suggérant des résultats futurs et dans le présent communiqué portent sur le dépôt d'un supplément de prospectus, la clôture du placement, le montant et l'affectation prévue du produit tiré du placement et l'approbation de la TSX.

L'information prospective ne constitue pas une garantie de performance future et implique un certain nombre de risques et d'incertitudes. Cette information prospective implique nécessairement des risques et des incertitudes connus et inconnus, y compris les hypothèses et les facteurs de risque pertinents présentés dans le rapport de gestion le plus récent de Dynacor déposé dans SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de Dynacor diffèrent sensiblement des projections de résultats futurs exprimées ou sous-entendues par cette information prospective. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, entre autres, l'état incertain et imprévisible de l'économie mondiale. Toute information prospective est faite à la date des présentes et, sauf si la loi l'exige, Dynacor ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement tout énoncé prospectif en raison de nouvelles informations ou d'événements ultérieurs ou autres.

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué.

Pour de plus amples renseignements :

Ruth Hanna
Directrice, Relations aux actionnaires
Téléphone : 514 393-9000, poste 236
Courriel : investors@dynacor.com